

Procédure de suivi des projets collaboratifs NPR

Dans le cadre du programme cantonal NPR 2016-2019, le canton soutient le développement de projets collaboratifs. L'évaluation des projets est confiée à la CAPE et la gestion des projets est assurée par un gestionnaire de projets mandaté par la PromFR.

Définition d'un projet collaboratif

Un projet collaboratif a pour ambition de résoudre un challenge de niveau pré-concurrentiel et innovant, exprimé par plusieurs entreprises indépendantes les unes des autres, avec l'aide d'un organisme de recherche public au minimum. Les résultats du projet peuvent être utilisés par chaque entreprise afin de développer leur propre avantage concurrentiel.

Règles de fonctionnement

- Toute entreprise fribourgeoise peut s'associer à d'autres afin de former un consortium de projet collaboratif.
- Le consortium doit compter au minimum trois entreprises, dont la majorité fribourgeoise. Il est recommandé aux entreprises non fribourgeoises d'obtenir une aide financière de la part de leur canton afin d'augmenter le budget global du projet.
- Le dépôt des projets est possible tout au long de l'année. Les projets validés par des experts indépendants sont présentés sur invitation lors d'une séance de la CAPE
- Le montant demandé à la NPR se situera au maximum entre 100 kFr et 120 kFr.
- Le cofinancement des projets est assuré à hauteur de 35% par les entreprises (20% cash, 15% prestations propres).
- Le cofinancement cash est payé intégralement au plus tard six mois après la signature de l'accord de consortium.
- Le plan financier prévoit un montant de 2% de la part NPR pour le suivi du projet par la PromFR et le gestionnaire de projets.



Procédure de montage, de suivi et de clôture d'un projet collaboratif

La procédure de montage, de suivi et de clôture d'un projet collaboratif se déroule selon les étapes suivantes :

Étape 1 – Définition du besoin et demande de financement

Les projets sont l'émanation de besoins exprimés par le consortium de projet. La demande de financement est envoyée par courriel à jacques.bersier@hefr.ch

Délivrable : Demande de financement selon formulaire ad-hoc signée par tous les partenaires du projet

Acteurs : Porteur de projet et ses partenaires

Étape 2 – Validation NPR, financière et scientifique

Les projets sont évalués par deux experts externes avant d'être proposés à la CAPE. Le groupe d'évaluation peut demander des compléments ou suggérer des modifications de la demande au requérant.

Evaluation NPR et financière : Alain Lunghi, PromFR ; Jacques P. Bersier, directeur R&D HEIA-FR

Evaluation scientifique : Dr Laurent Genilloud, Contrinex SA, Dr Stefan Novak, Net Nowak Energie & Technologies SA

Délivrable : Préavis du groupe adressé à la CAPE

Acteurs : Groupe d'évaluation

Étape 3 – Evaluation du projet par la CAPE

Le chef de projet, accompagné d'un représentant industriel partenaire du projet, présente le projet lors d'une session de la CAPE.

Délivrables : Lettre d'acceptation (ou de refus) accompagnée d'une promesse de financement décrivant toutes les conditions financières et organisationnelles

Acteurs : Membres de la CAPE (évaluation)
PromFR (promesse de financement)



Etape 4 – Rédaction et signature du contrat de consortium

Les partenaires du projet préparent un contrat de consortium réglant tous les problèmes de propriété intellectuelle, d'admission de nouveaux membres ou d'exclusion de membres. Le contrat signé par l'ensemble des partenaires, y compris la PromFR est envoyé au gestionnaire des projets.

Délivrable : Contrat de consortium signé par tous les partenaires

Acteurs : Partenaires du projet

Etape 5 – Rédaction du modèle d'efficacité

Le chef de projet avec l'aide du gestionnaire de projets prépareront un modèle d'efficacité selon le modèle défini par le SECO.

Délivrable : Modèle d'efficacité

Acteurs : Chef de projet et gestionnaire de projets NPR

Etape 6 – Paiement de la première tranche du projet

Dès que le contrat de consortium est signé, le gestionnaire de projet verse 50% de la promesse de subvention au partenaire académique.

Délivrable : Paiement de 50% du montant promis

Acteurs : PromFR sur demande du gestionnaire de projets NPR

Etape 7 – Facturation des cofinancements

Dès que le contrat de consortium est signé, avec l'accord du responsable de projet, le gestionnaire de projets envoie aux partenaires industriels les factures pour le paiement de leur cofinancement cash en conformité avec le plan financier contenu dans la demande de projet.

Dès que l'entier du cofinancement est encaissé par le gestionnaire de projet, celui-ci rembourse les cofinancements au partenaire académique.

Délivrables : Factures des cofinancements aux partenaires industriels
Paiement des cofinancements au chef de projet

Acteur : Gestionnaire de projet NPR



Etape 8 – Réalisation du projet

Le projet se déroule selon le plan de projet défini dans la demande de financement. Le projet démarre par une séance kick-off puis les séances de l'équipe de projet sont organisées en fonction des besoins.

Délivrable : A la fin de chaque mois une fiche de projet est envoyée au gestionnaire de projets

Acteurs : Chef de projet

Etape 9 – Réalisation du rapport intermédiaire

La promesse de financement prévoit la date à laquelle le responsable de projet doit remettre un rapport intermédiaire de projet. Le rapport est réalisé conjointement avec les partenaires du projet selon un modèle ad-hoc. Le rapport est envoyé au gestionnaire de projets.

Délivrable : Rapport intermédiaire de projet

Acteurs : Chef de projet

Etape 10 – Validation du rapport intermédiaire

Le rapport intermédiaire est validé par le groupe d'évaluation.

Délivrable : Annonce d'acceptation du rapport intermédiaire

Acteurs : Groupe d'évaluation

Etape 11 – Paiement de la deuxième tranche du projet

Dès que le rapport intermédiaire est validé, le gestionnaire de projet verse 40% de la promesse de subvention à l'employeur du responsable de projet.

Délivrable : Paiement de 40% du montant promis

Acteurs : Gestionnaire de projets NPR



Etape 12 – Réalisation du rapport final

La promesse de financement prévoit la date à laquelle le responsable de projet doit remettre un rapport final de projet. Le rapport est réalisé conjointement avec les partenaires du projet selon un modèle ad-hoc. Il est accompagné des documents définis dans la promesse de financement. Le rapport est envoyé au gestionnaire de projets, rapport accompagné d'une fiche d'évaluation renseignée et signée par chaque partenaire du projet. Le rapport final est accompagné d'un poster de projet qui est à disposition sur un site web.

Délivrables : **Rapport final de projet**

Fiches d'évaluation du projet (une par partenaire)

Documents selon promesse de financement

Acteurs : **Chef de projet**

Etape 13 – Validation du rapport final

Le rapport final est évalué dans le cadre d'une audition du porteur de projet par la CAPE.

Délivrable : **Annnonce d'acceptation du rapport final**

Acteurs : **Membres de la CAPE (validation)**

Gestionnaire de projets NPR (annonce écrite)

Etape 14 – Paiement de la troisième tranche du projet

Dès que le rapport final est validé, le gestionnaire de projet verse 10% de la promesse de subvention au partenaire académique.

Délivrable : **Paiement de 10% du montant promis**

Acteurs : **PromFR sur demande du gestionnaire de projets NPR**

Fribourg, le 23 décembre 2016

Alain Lunghi, PromFR, Responsable NPR

Jacques Bersier, HES-SO//FR HEIA-FR, Gestionnaire de projets collaboratifs NPR